



Conseil municipal du 21 décembre 2023

PRESENTS :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Aurore GELEY, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Géraldine FIGARD, Barbara PANOUILLOT, Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Jean-Baptiste CHAPUIS, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE

ABSENTS EXCUSES :

Valentin MATARESE (donne procuration à O. DEMANDRE), Thierry ESCODA, Nathalie TARDY-DEPREZ, Alexandre DUMONT.

Secrétaire de Séance : Michèle BOUCARD.

CREATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENR :

M. le Maire précise que la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ». Ainsi, les communes peuvent définir des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER). Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation. Dans cet objectif, l'État a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, arrête les propositions de zones d'accélération ainsi :

- Solaire Photovoltaïque au sol sur les parcelles cadastrées ZL 82, ZM 37, ZM 40 et AD 268 (pour partie).
- Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières sur tout le périmètre des toitures dans les zones constructibles de la commune afin de permettre par exemple la constitution de groupements de particuliers.
- Éolien sur le périmètre de la forêt communale dans le bois d'Arne.

Le Conseil Municipal définit les modalités de concertation suivantes :

- Les informations seront diffusées dans la revue municipale ou sur le site Internet ou sur le panneau numérique.
- Les remarques de la population pourront être envoyées par mail ou par courrier à l'adresse générale de la mairie.

Le Conseil Municipal précise qu'une concertation a déjà été menée dans le passé pour l'éolien puisqu'un projet est actuellement à l'étude avec la commune de La Barre et que la présente délibération pourra, le cas échéant, être modifiée pour intégrer les observations éventuelles du public.

M. le Maire évoque le projet des éoliennes en cours. Une demande de dérogation a été faite à l'aviation civile par la SEM énergie. Il évoque également le photovoltaïque sur toitures, les toitures potentielles sur la commune et les installations déjà existantes. Les projets groupés sont à encourager.

CREDITS D'ANTICIPATION SUR LE BUDGET INVESTISSEMENT 2024 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Général : sur les chapitres 20, 204, 21 et 23 : $1\,976\,990 / 4 = 494\,247.50$ €

- C/2031 : 5 000 € frais d'études
 - C/2111 : 20 000 € Terrains nus
 - C/2128 : 250 000 € Autres agencements et aménagements
 - C/21311 : 5 000 € Bâtiments administratifs
 - C/21321 : 20 000 € Immeubles de rapport
 - C/2138 : 5 000 € Autres constructions
 - C/2151 : 5 000 € Réseaux de voirie
 - C/2152 : 1 000 € Installations de voirie
 - C/21534 : 3 000 € Réseaux d'électrification
 - C/21538 : 5 000 € Autres réseaux
 - C/21568 : 7 000 € Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile
 - C/215731 : 30 000 € Matériel roulant
 - C/215738 : 1 000 € Autre matériel et outillage de voirie
 - C/21621 : 4 000 € Biens historiques et culturels mobiliers
 - C/2188 : 100 000 € Autres immobilisations corporelles
 - C/238 : 18 000 € Avances versées commandes immobilisations incorporelles
- Total : 479 000 €

Budget RCE : sur le chapitre 20, 21 et 23 : $10\,000 / 4 = 2\,500$ €

- C/238 : 2 500 € Installations, matériel et outillage technique

Total : 2 500 €

B. PANOUILLOT évoque les grosses dépenses de 2023.

MODIFICATION TARIFS 2024 :

Le Conseil municipal à la majorité (une abstention : M. BOUCARD), maintient les autres tarifs de la délibération précédente et modifie les droits de places pour un forfait annuel (année civile) pour une occupation mensuelle et pour le forfait annuel pour deux utilisations hebdomadaires ou + de la salle des fêtes.

G. FIGARD évoque ces changements pour 2024.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes au titre de l'exercice 2023 :

- Anciens Combattants : 180 €
- Saint Vincent de Paul : 450 €
- Association des Parents d'Elèves : 450 €
- Foyer rural : 450 € - Judo club : 450 €
- Club amitié : 250 €
- Association Sportive d'Orchamps Loisirs : 450 €
- AFM Téléthon : 50 €
- SP Event : 450 €

- EMAJN : 200 €
- Association TANDEM : 150 €
- Association La Carotte : 450 €

G. FIGARD évoque ces subventions.

M. le Maire explique que Saint Vincent de Paul exerce une activité sociale sur la commune. Le nombre de personnes membres du Club Amitié est abordé.

SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE 2024 ECOLE PRIMAIRE DU CHAT PERCHE :

Le Conseil municipal à la majorité (une abstention : J.B. CHAPUIS), accorde une subvention à hauteur de 1000 euros pour la classe de découverte organisée à Bellecin au printemps 2024. Une réflexion sur les subventions des autres communes est menée.

VENTE PARCELLES A L'EURO SYMBOLIQUE A LA CCJN POUR CREATION NOUVELLE GENDARMERIE :

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il souhaite que le projet de la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) d'édifier une nouvelle gendarmerie se réalise à Orchamps à l'emplacement de l'actuelle gendarmerie ainsi que sur les parcelles limitrophes, sises rue Besson et rue de la République, dont la parcelle de la « maison Lory » qui a été récemment achetée à l'EPF Doubs BFC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre à l'euro symbolique les parcelles cadastrées AE 136, AE 140, AE 142, AE 236 et AE 238 d'une surface totale de 3618 m² au profit de la Communauté de Communes Jura Nord pour y implanter une nouvelle gendarmerie.

M. le Maire explique les propositions de Dampierre et d'Orchamps et demande si Orchamps veut garder la gendarmerie. Il rappelle l'historique des projets de gendarmerie depuis des années entre les 2 communes.

B. PANOUILLOT demande qui réaliserait la gendarmerie. La CCJN réaliserait les locaux techniques (doublement de la surface). 6 logements seraient construits soit par La Maison Pour Tous, soit par la commune d'Orchamps pour les louer.

ACHAT CHEQUES CADEAUX :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'offrir des chèques cadeaux aux agents de la commune pour une enveloppe globale limitée à 500 €.

DECISION MODIFICATIVE (DM 1) BUDGET GENERAL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre une décision modificative (DM1) du budget général permettant de créditer le compte des installations, matériel et outillage techniques des autres réseaux, celui des subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables des autres groupements, celui des autres dettes des autres groupements et celui des avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles.

- C/ I D 21538-041 : + 39 542.30 €
- C/ I R 13258-041 : + 813.75 €
- C/ I R 168758-041 : + 17 827.30 €
- C/ I R 238-041 : + 20 901.25 €

SIDEC MARCHÉ ECLAIRAGE PUBLIC RVS SIGNATAIRE E-LUM 4EME TRANCHE :

M. N. JOLY expose que dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant : « RVS - signataire E-lum : 4ème tranche ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 31 852.81 € TTC et sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 50 % du montant aidé de l'opération, (Plafonné à 30 000.00 €) soit 15 000 €.

QUESTIONS DIVERSES :

RPQS du SIE de Moulin Rouge : M. O. DEMANDRE expose les principaux points du RPQS. La Barre et Montepain devraient intégrer prochainement le SIEMR.

DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR LE FONDEMENT DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

CENTRE DE GESTION FPT DU JURA MISE A JOUR ARCHIVAGE :

Un contrat est passé avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura pour un montant de 5 440 € en vue de réaliser la mise à jour du classement des archives de la mairie.

ATELIER RESTAURATION CREN : RESTAURATION STATUE SAINT GRAT

Un contrat est passé avec l'atelier restauration CREN pour un montant de 3 200 € HT afin d'assurer la restauration de la statue en bois polychrome de Saint Grat (XVI^e siècle), inscrite au titre des Monuments Historiques.

PLUi : enquête publique du 8 01 2024 au 07 02 2024.

Journée trajectoire à Orchamps pour les motards le 05 05 2024.